

DESCRIPTIF

Pieri® Protec SLC Fix est un produit d'imprégnation formant sur le sol un film destiné à régulariser l'absorption du béton. Il limite l'encrassement dû aux taches d'origine grasse.

Le produit peut également être utilisé comme primaire d'adhérence avant application de cire de décoration et de protection : **Pieri® Protec SLC Cire** ou **Pieri® Protec Wax Mat**.

BÉNÉFICES

- Protection hydrofuge et oléofuge et minéralisante
- Excellente tenue dans le temps et aux UV
- Assure une fonction anti-tache, et donc une élimination simple et rapide des souillures en évitant leur incrustation dans la porosité du support.
- Renforce la résistance à l'abrasion des supports

DOMAINES D'APPLICATION

Sols bétons intérieurs :

- Bétons quartzés
- Bétons bruts

INFORMATIONS INDICATIVES

Nature du produit	Liquide prêt à l'emploi
Durée de vie	12 mois
Densité (20°C)	1,030 ± 0,010
pH (20°C)	11,40 ± 1,00

Emulsion aqueuse, prête à l'emploi. Densité : 1,03 ± 0,01. Teneur en COV (Cat. A/i) : Contient max. 2 g/L COV. Classement suivant Décret n° 2011-321 du 23 Mars 2011 et Arrêté du 19 Avril 2011 : **PIERI® Protec SLC Fix** a reçu la mention A+, meilleur classement possible relatif à l'émission de polluants en air intérieur.

INFORMATIONS NORMATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- CONF54

MODE D'EMPLOI

- L'application devra se faire par temps sec à température ambiante et du support comprise entre + 5 °C et + 35 °C et par vent faible ou nul. Lors de grandes variations de température, il convient de porter une attention particulière au point de rosée.
- Tout produit de protection appliqué sur un support entraîne par principe une augmentation de la glissance, notamment en présence d'eau. Le risque de glissance final dépend de la glissance du support lui-même, du produit de protection choisi et de la consommation appliquée.
- Il est recommandé de faire un essai d'acceptation pour faire valider la glissance du procédé.
- Le produit est compatible avec notre Pieri® Protec Grip, Agent réducteur de glissance au dosage de 3% massique
- La durée de vie moyenne en fonction de l'usage et donc sa tenue dans le temps est de 2 à 3 ans pour un trafic intense (véhicule ou zone à fort trafic piéton de type Établissement Recevant du Public) et de 3 à 5 ans si trafic léger (trafic piéton).

Mise en oeuvre :

- Produit prêt à l'emploi
- Agiter le produit avant emploi.
- Le produit est blanc lors de l'application, puis forme un film incolore après séchage.
- Il est préférable d'appliquer deux couches minces plutôt qu'une couche épaisse laquelle peut conduire à des voiles blancs lors d'excès.
- Commencer l'application de Pieri® Protec SLC Fix alors que le sol est encore légèrement humide (sans flaque ni eau stagnante).
- Appliquer au rouleau poils ras ou avec un mouilleur assez large (balai microfibres) en 2 couches minimum uniformes.
- Les supports doivent être âgés d'au moins 24 heures : secs, propres, et ils doivent présenter une surface saine et cohésive, donc être débarrassés des parties non adhérentes (poussières, efflorescences, produits organiques tels que produits de cure, peintures, résines...).
- Nettoyage du matériel à l'eau avant séchage.

Consommation :

S'applique au rouleau ou au pulvérisateur (pulvérisateur à main, pression 3 à 5 bars, buse TX 10 Ø = 1,5 mm) ou par pistolage (pneumatique, airless ou HVLP) en 1 couche diluée et 2 couches pures minimum à raison de 15 m²/L pour une couche diluée

(70 g/m²) et 30 m²/L (35 g/m²) pour une couche pure afin d'obtenir un grammage minimal de 100 g/m²

- Possibilité de diluer la 1ère couche à raison de 50 % dans l'eau si nécessaire en fonction de la porosité du support.
- Appliquer les couches suivantes de produit pur après séchage de la couche précédente.
- Lorsque le grammage est atteint, l'aspect obtenu doit être brillant et une pulvérisation d'eau sur Pieri® Protec SLC Fix ne doit pas mouiller le sol.

Les consommations sont à titre indicatives et peuvent varier en fonction du support (porosité) et de la technique de Mise en Œuvre (type de rouleau ou pulvérisation).

Conditionnement :

- Bidon Plastique de 5 L
- Bidon Plastique de 22 L

PRÉCAUTIONS

- Craint le gel.
- Les emballages doivent être stockés dans des endroits secs, à l'abri de l'humidité et du gel, et de sorte à ne pas être endommagés.

Le produit ne se dégrade pas dans le temps, sous réserve d'être conservé en emballage d'origine fermé.

- Eviter toute dispersion dans l'environnement.
- Pour plus d'informations sur la manipulation, le stockage, et la prévention des rejets dans l'environnement, consulter la note "Instruction pour l'utilisation et l'élimination des matériaux soumis aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du conseil- Règlementation microplastique"

SÉCURITÉ

Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.